

Partie I - Informations générales

État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	
Région(s)	Statut de région assistée Art. 107, paragraphe 3, point a) – statut «a» - Art. 107, paragraphe 3, point c) – statut «c» - Région non assistée – statut «n»
Autorité d'octroi	Adresse postale Tour Séquoïa - 92055 LA DEFENSE Cedex
Nom Ministère de la transition écologique et solidaire	Adresse internet https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/
Intitulé de la mesure d'aide	Régime d'aides exempté de notification relatif aux aides au dragage d'entretien dans les ports maritimes et intérieurs
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Code des transports Code général des collectivités territoriales
Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide https://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Aides-d-Etat/Regimes-d-aides	
Type de mesure Régime	
Nom du bénéficiaire et du groupe auquel il appartient (3)	
S'agit-il d'une modification d'une mesure existante? Non	Numéro de l'aide attribué par la Commission
	Type de modification
Durée début 1/1/2018	Durée fin 31/12/2020
Date d'octroi	
Secteur(s) économique(s) concerné(s) Secteurs économiques admissibles au bénéfice de l'aide	Secteurs admissibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire PME - Grandes entreprises	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime 130,000,000	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	
Pour les garanties 0	
Instrument d'aide Direct grant/ Interest rate subsidy - Loan/ Repayable advances - Guarantee (where appropriate with a reference to the Commission decision (10)) - Tax advantage or tax exemption	
Veuillez préciser:	

Veillez indiquer laquelle des grandes catégories ci-dessous conviendrait le mieux en termes d'effets/fonction:

Si cofinancement par un/des fond(s) de l'UE

Oui

Nom du/des fond(s) de l'Union	Montant du financement (par fonds de l'Union)
FEDER	

Partie II - Objectifs

Objectifs premiers – Objectifs généraux	Intensité maximale de l'aide en % ou montant annuel maximal de l'aide en monnaie nationale (sans décimale)	Suppléments pour PME en %
---	--	---------------------------

Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14)

Aides à finalité régionale – aides au fonctionnement (art. 15)

Aides en faveur des PME (art. 17 à 20)

Aides en faveur des PME – accès des PME au financement (art. 21 et 22)

Aides à la recherche, au développement et à l'innovation (art. 25 à 30)

Aides aux projets de recherche et de développement (art. 25)

Aides aux travailleurs défavorisés et aux travailleurs handicapés (articles 32 à 35)

Aides en faveur de la protection de
l'environnement (art. 36 à 49)

Date de survenance de la calamité naturelle	Intensité maximale de l'aide	Type de calamité naturelle
	Date de début	Date de fin
Aides en faveur des ports maritimes (article 56 ter)	100	
Aides en faveur des ports intérieurs (art. 56 quater)	100	

Partie III - Pièces jointes:

Veillez énumérer ici tous les documents qui sont joints à la notification et fournir des copies papier de ces documents ou des liens internet directs permettant d'y accéder:

Pièce jointe:	Commentaire à propos de la pièce jointe: